

[france3-regions.franceinfo.fr](https://france3-regions.franceinfo.fr)

## "J'ai laissé mon téléphone à ma mère" : une rentrée sans portable pour les collégiens

Mathilde Riou

6-7 minutes

---

Annoncé par la ministre de l'Éducation Élisabeth Borne, en avril 2025, le dispositif "Portable en pause" sera progressivement généralisé à l'ensemble des collèges publics à partir de cette rentrée 2025 et avant la fin de l'année civile 2025. Nous sommes allés à la rencontre des collégiens de l'établissement René Coty Val-de-Scie à Auffay (Seine-Maritime).

L'actu des régions

Chaque jour, un tour d'horizon des principales infos de toutes les régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'actu des régions". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Pour les 6<sup>ème</sup>, l'entrée au collège était souvent synonyme d'accession au portable ou autre objet connecté. Le Graal pour tous les nouveaux collégiens pouvant ainsi accéder aux réseaux sociaux et accessoirement aux espaces numériques de travail (ENT) et aux logiciels de vie scolaire. C'était pour eux l'outil indispensable pour la rentrée, n'en déplaisent aux parents.

Mais depuis la déclaration en avril 2025 d'Elisabeth Borne sur l'interdiction du portable au collège, cette rentrée est au cœur des discussions puisque déjà testé dans certains établissements, tous les collèges de France appliquent dès aujourd'hui [L'article L. 511-5 du Code de l'éducation](#) qui pose le principe de l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école et au collège.

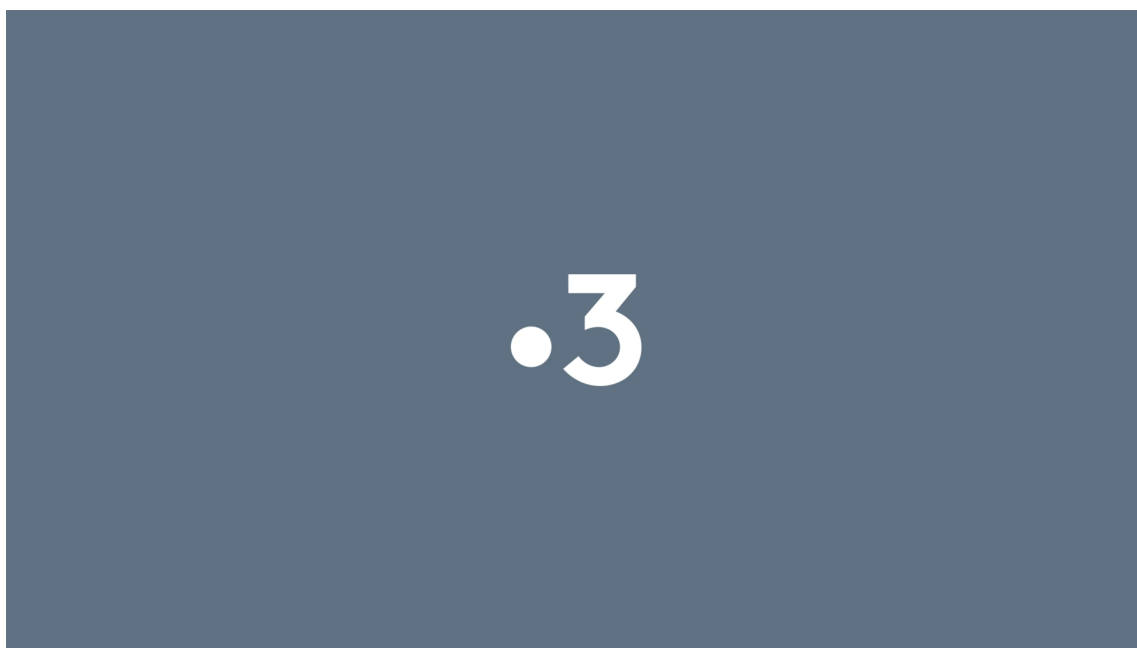
Déjà expérimenté dans plus d'une centaine de collèges pendant l'année scolaire 2024-2025, ce dispositif a eu des effets positifs significatifs sur le climat scolaire et la disponibilité des élèves aux apprentissages. Dans ce cadre, plusieurs dispositifs ont été testés et ont apporté satisfaction aux équipes éducatives : pochettes, malles, casiers, etc.

Dans le collège René Coty, les téléphones ont été rangés dès ce matin dans des casiers partagés fermés par un cadenas.

Prévenue par sa grande sœur déjà scolarisée au collège, Julia a plutôt bien accueilli cette mesure : *"ça ne me dérange pas qu'il soit dans mon casier toute la journée. Je le récupère le soir chez moi et c'est bien"*.

Sa copine Honorine, elle, a laissé son téléphone à sa maman dès ce matin : *"comme elle vient me chercher ce soir et que je ne prends pas le bus elle m'a dit que ça ne servait à rien"*. Les autres soirs, elle a convenu d'envoyer un message à sa maman pour la prévenir qu'elle sera dans le bus.

durée de la vidéo : 00h01mn34s



Annoncé par la ministre de l'Education Élisabeth Borne, en avril 2025, le dispositif "Portable en pause" sera progressivement généralisé à l'ensemble des collèges publics à partir de cette rentrée 2025 et avant la fin de l'année civile 2025. Nous sommes allés à la rencontre des collégiens de l'établissement René Coty Val-de-Scie à Auffay (Seine-Maritime). • ©France 3 Normandie

Les modalités de mise à l'écart des téléphones portables et des objets connectés (tels que les montres connectées) sont déterminées localement, par les chefs d'établissement, en lien avec la collectivité territoriale de rattachement.

La suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire sera mise en place progressivement à partir de la rentrée 2025.

Les notifications et les mises à jour relatives à de nouvelles informations (messages, notes, devoirs, billets de blog, etc.) seront suspendues par défaut dans les ENT et les logiciels de vie scolaire, le soir (par défaut de 20h à 7h le lendemain) et en fin de semaine (par défaut du vendredi 20h au lundi 7h), afin d'assurer une forme de "droit à la déconnexion" pour les élèves, les familles et les équipes pédagogiques.

L'interdiction porte sur l'utilisation des téléphones mobiles et de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablette ou montre connectée, par exemple) dans l'enceinte des écoles et des collèges.

Laurence Bruneval, professeur de mathématiques dans le collège Coty a constaté au fil des rentrées les problèmes liés aux portables : *"ça crée pas mal de souci. Certains élèves le sortent malgré l'interdiction en classe. Il peut y avoir des prises de photos, des enregistrements, des problèmes entre eux. Je pense que ça va nous retirer des soucis, enfin j'espère."*

*"L'utilisation du téléphone portable peut nuire gravement à la qualité d'écoute et de concentration nécessaire aux activités d'enseignement. Son usage est à l'origine d'une part importante des incivilités et des perturbations au sein des établissements. Les téléphones mobiles peuvent susciter la convoitise, le racket, le vol entre camarades.*

*En outre, leur utilisation dans l'enceinte des établissements diminue la qualité de la vie collective pourtant indispensable à l'épanouissement des élèves. Enfin, les téléphones portables sont parfois des vecteurs de cyberharcèlement et facilitent l'accès aux images*

*violentes, notamment pornographiques, pour les jeunes, au moyen d'Internet.*

*Pour toutes ces raisons, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges", précise le site de l'Éducation Nationale.*